

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Daniel GOUCHET, Stéphane DUMONTIER, Maité ROUILLET, Freddy PETIT, Patricia PEZET

Absente excusée : Nathalie DELIQUE (donne pouvoir à David MICHEL)

Absents : Nicolas BAUSSARD, Laurent MOREL, Antoine ORNANO

Secrétaire de séance : Mauricette JUBERT

Une minute de silence est observée en début de séance à la mémoire de M. Paul COUAILLET ancien Maire.

LOCATION TERRAIN AUX ANTHIEUX

M. le Maire rappelle que le terrain communal situé aux Anthieux est loué depuis 2016 à M. LETRESOR Jean-Raymond au tarif annuel de 130 €, et que le Conseil municipal avait délibéré concernant cette location seulement pour un an. Il propose de reconduire cette location à M. LETRESOR pour 2017, 2018 et 2019 au même tarif. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette reconduction.

ACHAT POINTE DE TERRAIN PARCELLE C38

M. le Maire rappelle le projet d'élargissement de l'entrée du chemin rural dit du frayer, et il informe que le propriétaire de la parcelle C 38 est d'accord pour céder une pointe d'environ 15 m². Il propose au Conseil municipal de délibérer pour lui accorder le droit de signer l'acte notarié ainsi que le bornage du terrain cédé et les différents travaux y afférent. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'achat d'environ 15 m² de cette parcelle, et charge M. le Maire de signer l'acte notarié correspondant ainsi que le bornage et tous les travaux y afférent.

PROJET CREATION CHEMIN PEDESTRE AUX ANTHIEUX

M. le Maire rappelle le projet de création d'un chemin pédestre aux Anthieux afin de sécuriser le cheminement des enfants jusqu'à l'abri de car. Il présente au Conseil municipal un devis de géomètre pour effectuer un relevé topographique pour 840.00 € H.T., ainsi que le devis d'un bureau d'étude afin d'élaborer ce projet. Sachant que le projet final réalisé par le bureau d'étude sera présenté au Conseil municipal par la suite pour approbation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce projet et charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

PROJETS D'ECLAIRAGE PUBLIC

- M. le Maire présente le projet du SDE76 pour l'affaire : Projet-Eff+EP-2017-0-76199-7720 et désigné « rue des Bouilllets » dont le montant prévisionnel s'élève à 100 203.24 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 30 652.30 € T.T.C.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'adopter le projet ci-dessus, d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal 2018 pour un montant de 30 652.30 €, de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible et d'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante.
- Suite à diverses demandes d'habitants M. le Maire a demandé au SDE 76 de réaliser des études pour l'éclairage public : rue St Lambert, rue du Calvaire et rue de Huleux
- M. le Maire informe que les travaux d'éclairage public du lieu-dit de Pierremont devraient débiter très prochainement.

ELARGISSEMENT DE LA RUE DE HULEUX

M. le Maire rappelle le projet, déjà évoqué lors de la précédente réunion, d'élargissement de la rue de Huleux. Les différents propriétaires concernés ont donné leur accord pour la vente d'une bande de terrain d'environ 2 mètres de large pour un prix de 4 € le m², pour les parcelles A 218, A 373, A 199, A 198 et A 197. De plus, M. le Maire présente un devis de géomètre pour la réalisation du bornage pour un montant de 1 870.00 € H.T. ainsi qu'un devis pour la réalisation des travaux d'élargissement pour un montant de 58 013.00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce projet d'élargissement sous réserve d'obtention de subvention et charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

M. le Maire informe que, vu la rénovation de la salle des fêtes de la Commune de Conteville, des associations ont demandé à louer la salle des fêtes de Criquiers pour leurs manifestations (choucroute du comité des fêtes et loto des anciens élèves).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, dans ce cas exceptionnel de louer la salle des fêtes aux associations de Conteville qui en feront la demande le temps de leurs travaux, et selon les disponibilités.

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que les habitants du lieu-dit de Pierrement ont fait parvenir en mairie et aux services de la Direction des Routes, une pétition demandant la sécurisation de cet endroit par la pose de bordures. Il informe qu'une copie de cette pétition a été transmise à Mme la Conseillère départementale Virginie LUCOT-AVRIL
- Concernant le lavage de la salle des fêtes après utilisation par des associations ou des particuliers, M. le Maire souhaite qu'un balayage complet soit effectué ainsi que le lavage des sols de la cuisine et des sanitaires. La Commune se chargera de laver la salle ensuite avec l'auto-laveuse.
- Les parents des collégiens du collège d'Aumale se sont plaints que leurs enfants attendaient plus de 25 minutes à l'extérieur que le car arrive le soir, ce retard est dû au transport des enfants de l'école de Criquiers. Afin de remédier au maximum à ce problème, il a été décidé avec le Conseil départemental et l'Oiseau bleu que le car vienne chercher les enfants de maternelle directement sur leur parking. Cela permet de gagner environ 15 minutes.

Fin de la séance à 21 heures 00 minutes

Le Maire,
Claude MICHEL

Les Adjoints,
Liliane FOLLAIN David MICHEL Josette LECOINTE

Les Conseillers,
Stéphane DUMONTIER Mauricette JUBERT Daniel GOUCHET Freddy PETIT

Patricia PEZET Maïté ROUILLET *Nathalie DELIQUE*